

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

5, RUE COLBERT
29200 BREST
TEL 02 98 43 31 31

CABINET LA LOI
33 rue des Jeuneurs
BP 6597
75061 PARIS CEDEX 02

V/REF :

N/REF : 2009-R-22

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 23/02/2009,

Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce DE BREST en date du 23/02/2009
- Désignation d'un commissaire à la fusion ou à la scission

Concernant la société

A2
Société par actions simplifiée
zone industrielle de Kergaradec
29850 Gouesnou

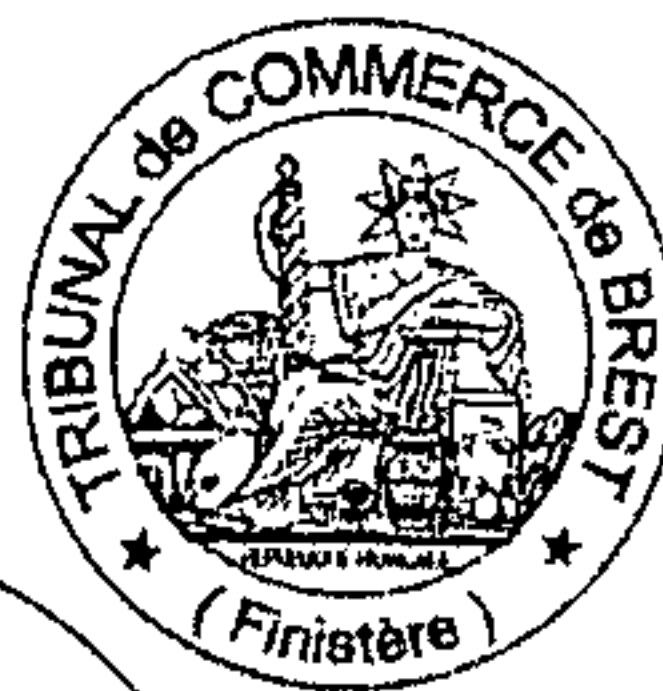
Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-R-22 le 23/02/2009

Fait à BREST le 23/02/2009,

12

511070864

Le Greffier



[Handwritten signature]

SAIRAS
LES MINUTE
DU GREFFIER
DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE BREST
MINISTÈRE

2009/R/22

2009000437
2009000131

ORDONNANCE
DU PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST

Nous, My Coasault, Président du Tribunal de Commerce de Brest,

Associé du Greffier,

Vu la requête ci-dessus et les motifs y exposés par :

Désignons

Mme Belorouaz - 10. Quai de la Douane
29200 Brest

en qualité de Commissaire à la scission et aux apports à l'occasion de l'apport des titres détenus par

La COOPERATIVE LAITIERE DE PLOUDANIEL, société coopérative agricole dont le siège social est situé à Traon Bihan 29260 Ploudaniel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le numéro D 777 588 302,

à

A2, société par actions simplifiée en cours de formation au capital de 1.500 euros, dont le siège social est situé 60, avenue du Baron Lacrosse, Zone Industrielle de Kergaradec, 29850 Guesnou et ayant pour fondateurs :

- la COOPERATIVE LAITIERE DE PLOUDANIEL, et
- COOPAGRI BRETAGNE, société coopérative agricole dont le siège social est situé à Landerneau (29800), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le n° D 775 576 986,



Avec pour mission :

- conformément à l'article L.225-147 du Code de commerce, d'apprécier la valeur des apports devant être effectués au titre de l'apport de titres, et le cas échéant, les avantages particuliers ;
- et, d'autre part, conformément aux articles L.236-10 et R.236-6 du Code de commerce, d'établir un rapport écrit sur les modalités de l'apport de titres.
- et d'en faire rapport dans les conditions prévues par la loi.

Les rapports du commissaire à la scission relatifs respectivement aux modalités des apports et à la valeur des apports seront mis à la disposition des associés des sociétés participantes à l'opération un mois au moins avant la date de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur l'opération.

Le rapport sur la valeur des apports sera en outre déposé au greffe huit jours avant l'assemblée visée ci-dessus, conformément à l'avis 98-02 bis du CCRCS.

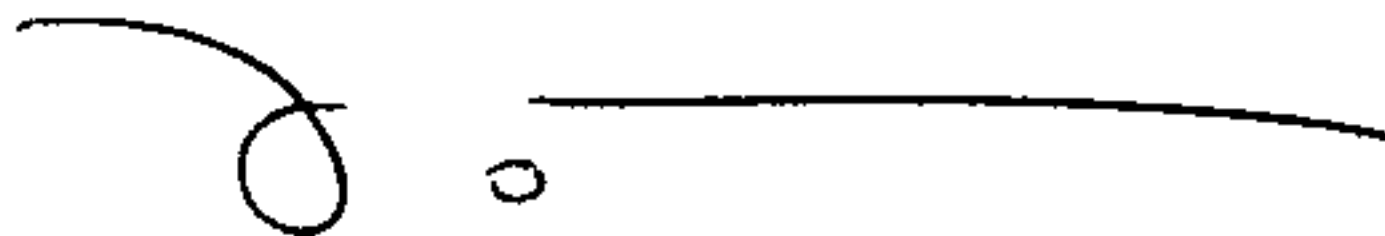
Disons qu'il nous en sera déferé en cas de difficultés.

Disons également qu'un exemplaire de la présente Ordonnance sera déposé au Greffe de ce Tribunal.

Laissons à la charge des requérants les frais de la présente ordonnance.

Fait à Brest

Le 23 . 02 . 2009



Neuilly-sur-Seine,

L'an deux mille neuf,
Le dix-huit février

**REQUETE CONJOINTE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST
AUX FINS DE DESIGNATION
D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION ET AUX APPORTS
(5/9)**

**Apport de titres soumis au régime des scissions
par la COOPERATIVE LAITIERE DE PLOUDANIEL à la société A2**

Monsieur le Président,

La société d'Avocats LANDWELL & ASSOCIES, dont le siège social est situé à Neuilly sur Seine (92200) - 61, rue de Villiers, représentée par Maître Gilles Semadeni, agissant au nom et pour le compte des sociétés suivantes :

La COOPERATIVE LAITIERE DE PLOUDANIEL, société coopérative agricole dont le siège social est situé à Traon Bihan 29260 Ploudaniel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le numéro D 777 588 302 (ci-après « **EVEN** »),

et

A2, société par actions simplifiée en cours de formation au capital de 1.500 euros, dont le siège social est situé 60, avenue du Baron Lacrosse, Zone Industrielle de Kergaradec, 29850 Guesnou (ci-après « **A2** ») et ayant pour fondateurs :

- **EVEN**, et
- **COOPAGRI BRETAGNE**, société coopérative agricole dont le siège social est situé à Landerneau (29800), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le n° D 775 576 986,

Cabinet d'avocats correspondant de **PRICEWATERHOUSECOOPERS** 

Siège social : Crystal Park, 61, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

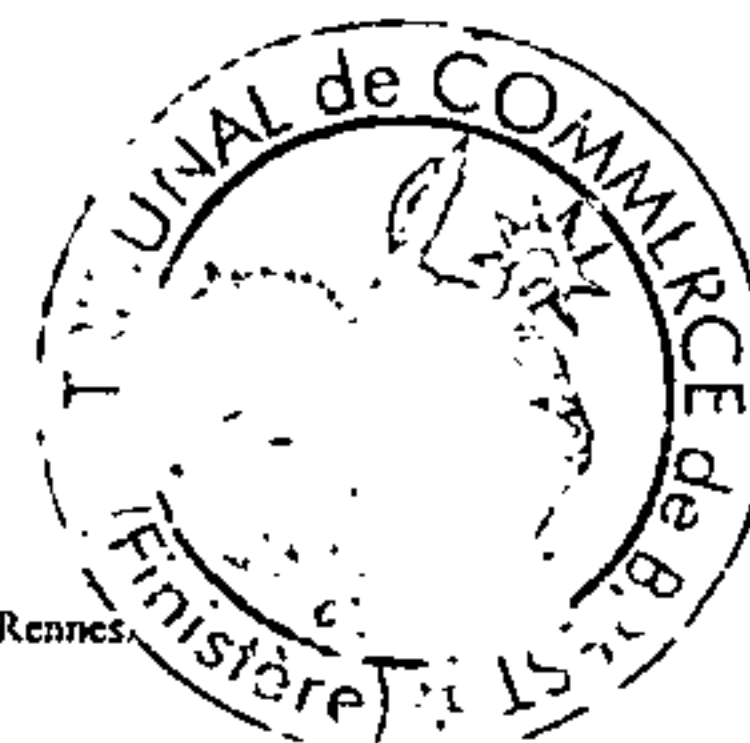
Toque : N712

Société d'avocats inter-barreaux inscrite aux barreaux de : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Rennes.

SELAS au capital de 1.877.568 €

RCS Nanterre 712 019 801

TVA n° FR 08 712 019 801



A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

EVEN est une société coopérative dont l'activité s'organise autour de quatre pôles d'activités : les produits laitiers, la viande et les plats cuisinés, la nutrition et la distribution spécialisée.

Les dirigeants d'EVEN, de COOPAGRI BRETAGNE et de TERRENA – société coopérative agricole dont le siège social est à Ancenis (44) – se sont rapprochés en vue de regrouper l'ensemble des activités industrielles et commerciales de ces sociétés dans le secteur laitier sous deux holdings communes.

Ce regroupement suppose la réalisation de nombreuses opérations, notamment d'apport partiel d'actif et d'apport de titres sociaux, qui toutes prendraient effet le 30 juin 2009 et dont le détail figure en annexe à la présente requête (Annexe 1).

A2 est une société holding en cours de formation sous laquelle seraient regroupées, directement ou indirectement, les participations d'EVEN, SFGE (filiale à 100% d'EVEN) et COOPAGRI BRETAGNE dans des sociétés du secteur laitier. Ces participations seraient par la suite apportées à A3, holding constituée entre EVEN, COOPAGRI BRETAGNE et TERRENA (via sa filiale C2 DEVELOPPEMENT).

L'apport objet de la présente comprendrait plus précisément :

- 100 % des actions formant le capital de la société EVEN LAIT INDUSTRIE, société par actions simplifiée en cours de formation, dont le capital est de 1.500 euros et dont le siège social est situé Zone Industrielle de Traon Bihan 29260 Ploudaniel (ci-après « **EVEN LAIT INDUSTRIE** ») ;
- 50 % des actions formant le capital de la société UCLAB INDUSTRIE, société par actions simplifiée en cours de formation dont le capital est de 1.500 euros et dont le siège social est Zone Industrielle de Lanrinou 29800 Pencran (ci-après « **UCLAB INDUSTRIES** ») ;
- 25 % des actions formant le capital de la société REGILAIT, Union de Coopératives Agricoles au capital de 13.650.090 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Macon sous le numéro D 349 113 662, dont le siège social est situé 71118 Saint Martin Belle Roche (ci-après « **REGILAIT** ») et dont la transformation en société par actions simplifiée doit intervenir au plus tard le 30 juin 2009 après autorisation du Haut Conseil de la Coopération Agricole sur avis du Conseil Supérieur de la Coopération Agricole ;



- 4 % des actions formant le capital de la SOCIETE OUEST ELEVAGE, société coopérative d'intérêt collectif agricole au capital de 1.563.624 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le numéro B 301 859 351 dont le siège social est situé à Lesgall 29260 Ploudaniel (ci-après « **SOE** ») ;
- les actions formant le capital de la société LAITA (détention indirecte à ce jour : 36,5%), société par actions simplifiée au capital de 3.037.500 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le numéro B 380 656 439, dont le siège social est situé 60, avenue du Baron Lacrosse 29850 Guesnou (ci-après « **LAITA** ») ;
- 50 % des actions formant le capital de la société FROMAGERIE DE L'IROISE, société par actions simplifiée au capital de 2.594.220 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le numéro B 389 023 417, dont le siège social est situé à Traon Bihan 29260 Ploudaniel (ci-après « **Fromagerie de l'Iroise** ») ;
- 26,5 % des actions formant le capital de la société CENTRALE LAITIERE DE PENTHIEVRE, société par actions simplifiée au capital de 5.107.042 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dinan sous le numéro B 026 850 032, dont le siège social est situé à Bellevue Crehen (ci-après « **CLP** »).

1 – Motifs de l'opération envisagée :

Comme cela est indiqué dans le préambule, l'apport faisant l'objet de la présente requête s'inscrit dans le cadre de la réorganisation des activités de fabrication et de commercialisation de produits laitiers exploitées respectivement par les sociétés coopératives agricoles EVEN, COOPAGRI BRETAGNE et TERRENA, directement ou par l'intermédiaire de leurs filiales.

L'apport a plus particulièrement pour objet le regroupement des participations d'EVEN dans le secteur laitier – à l'exception de ses participations dans les sociétés STGE, ESI et SOE qui seront apportées à A2 par SFGE - sous une holding commune avec COOPAGRI BRETAGNE et SFGE.

Le présent apport sera concomitant à l'apport à A2 par COOPAGRI BRETAGNE et par SFGE de leurs participations respectives dans le secteur laitier.



2 - Modalités de l'opération envisagée :

De convention expresse entre les parties, l'apport, objet du présent traité, est placé sous le régime des scissions conformément à la faculté offerte par l'article L. 236-22 du code de commerce, dont les requérantes entendent faire application.

Il est envisagé de réaliser cet apport à la même date que les autres opérations décrites dans l'Annexe 1, soit le 30 juin 2009.

L'opération d'apport de titres envisagée nécessite l'établissement d'un rapport d'un ou plusieurs commissaires à la scission et aux apports respectivement sur la valeur des apports et sur les modalités de l'opération.

Une note décrivant les caractéristiques de l'opération envisagée et des sociétés concernées est jointe à la présente requête en Annexe 2.

EN CONSEQUENCE

L'exposant requiert qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir nommer, dans le cadre de l'opération d'apport des titres des sociétés EVEN LAIT INDUSTRIE (100%), UCLAB Industrie (50%), REGILAIT (25%), SOE (4%), LAITA (détenue indirecte à ce jour : 36,5%), Fromagerie de l'Iroise (50%) et CLP (26,5 %) par EVEN à A2, un ou plusieurs commissaires à la scission et aux apports chargés :

- conformément à l'article L.225-147 du Code de commerce, d'apprécier la valeur des apports devant être effectués au titre de l'apport de titres, et le cas échéant, les avantages particuliers ;
- et, d'autre part, conformément aux articles L.236-10 et R.236-6 du Code de commerce, d'établir un rapport écrit sur les modalités de l'apport de titres.

Les rapports du commissaire à la scission relatifs respectivement aux modalités des apports et à la valeur des apports seront mis à la disposition des associés des sociétés participantes à l'opération un mois au moins avant la date de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur l'opération.

Le rapport sur la valeur des apports sera en outre déposé au greffe huit jours avant l'assemblée visée ci-dessus, conformément à l'avis 98-02 bis du CCRCS.



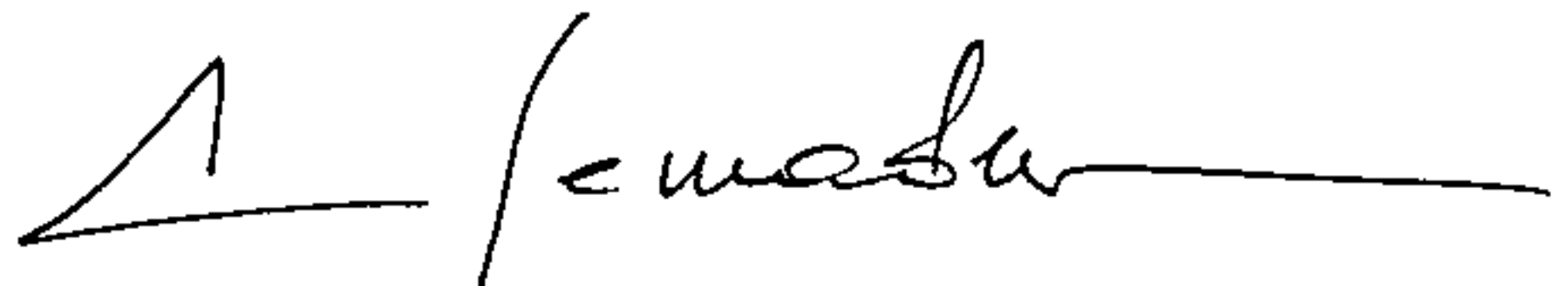
Les sociétés participantes ayant décidé de soumettre l'opération au contrôle des mêmes commissaires, la présente requête vous est adressée conjointement au nom des deux sociétés concernées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Fait à Neuilly sur Seine, le 18 février 2009

En double exemplaire,

Pour LANDWELL & ASSOCIES,
Gilles Semadeni, Avocat, Associé

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Semadeni', with a long horizontal stroke extending to the right.

ANNEXE 1

L'opération d'apport de titres envisagée s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation des activités de fabrication et de commercialisation de produits laitiers exploitées respectivement par les sociétés coopératives agricoles EVEN, COOPAGRI BRETAGNE et TERRENA, directement ou par l'intermédiaire de leurs filiales.

EVEN est une coopérative agricole qui se place parmi les premiers groupes agroalimentaires nationaux et s'organise autour de quatre pôles complémentaires :

- les produits laitiers : ce pôle constitue l'activité historique du groupe et comprend la collecte du lait auprès des adhérents, la conception, la fabrication et la commercialisation des produits élaborés (produits frais, produits de longue conservation et crêpes) ;
- la viande et les plats cuisinés ;
- la nutrition humaine et la nutrition animale ;
- la distribution alimentaire spécialisée et la distribution agricole.

COOPAGRI BRETAGNE, entreprise coopérative agroalimentaire polyvalente, réalise les activités suivantes :

- le négoce d'agrofouritures (produits pour la nutrition et la protection des végétaux, semences) ;
- la fabrication et la vente d'aliments pour le bétail ;
- l'alimentaire (collecte, transformation et commercialisation de la production en lait, porc, bovins, céréales, légumes, volailles, etc. principalement de ses agriculteurs adhérents).

TERRENA est l'un des acteurs majeurs de l'agriculture et l'agroalimentaire en France, dont les activités sont réparties en trois pôles :

- le pôle Productions Animales et Grandes Cultures (bovins, lait, porcs, volailles, etc.) ;
- le pôle Filières Végétales et Distribution Spécialisée (semences, viticulture, pépinières, machinismes et équipement) ;
- le pôle agroalimentaire (laiterie, viandes, etc.).

EVEN, COOPAGRI BRETAGNE et TERRENA assurent d'ores et déjà en commun la distribution de la majeure partie de leurs produits laitiers, par l'intermédiaire de la société LAITA qu'elles contrôlent conjointement.



Elles projettent à présent de regrouper sous deux holdings communes l'ensemble des participations qu'elles détiennent dans leurs filiales respectives ayant une activité de commercialisation ou de fabrication de produits laitiers.

Ce projet suppose la réalisation, le 30 juin 2009, des opérations suivantes, qui constituent un tout indissociable :

Etape 1 :

- Fusion-absorption d'UCA EVEN par EVEN;

Etape 2 :

- Apport par EVEN à LAITA de l'ensemble des actifs et passifs afférents à l'activité de commercialisation de produits laitiers exploitée par UCA EVEN avant son absorption par EVEN ;
- Apport par l'Union des Coopératives Laitières Bretonnes (UCLAB) à UCLAB INDUSTRIE, sa filiale, de sa branche complète et autonome d'activité de fabrication de beurre, poudres de lait, lactosérum et dérivés, aliments d'allaitement pour veaux et autres jeunes animaux ;
- Cession par l'Union des Coopératives Laitières Bretonnes (UCLAB) à LAITA de son activité de commercialisation de beurre, poudres de lait, lactosérum & dérivés, aliments d'allaitement pour veaux et autres jeunes animaux ;
- Apport par COOPAGRI BRETAGNE à YFFINIAC INDUSTRIE, sa filiale, de l'ensemble de ses actifs et passifs afférents à l'activité industrielle qu'elle exploite à YFFINIAC, constituant une branche complète et autonome d'activité ;
- Apport par EVEN à EVEN LAIT INDUSTRIE, sa filiale, de l'ensemble de ses actifs et passifs afférents aux activités industrielles qu'elle exploite dans les établissements de PLOUDANIEL et PLANCOËT, constituant une branche complète et autonome d'activité ;
- Transformation de la coopérative agricole REGILAIT en société par actions simplifiée ; il est précisé que cette transformation requerra l'autorisation préalable du Haut Conseil de la Coopération Agricole sur avis du Conseil Supérieur de la Coopération Agricole, conformément à l'article 25 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;

Etape 3 :

- Dissolution d'UCLAB et dévolution de sa participation dans REGILAIT, LAITA et dans UCLAB INDUSTRIE à ses membres coopérateurs, EVEN et COOPAGRI BRETAGNE ;

Etape 4 :

- **Apport par EVEN à la société A2 des titres qu'elle détient ou détiendra dans les sociétés EVEN LAIT INDUSTRIE (100%), UCLAB INDUSTRIE (50%), REGILAIT (25%),**

OUEST ELEVAGE (4%), LAITA (détection indirecte à ce jour : 36,5%), FROMAGERIE DE L'IROISE (50%) et CENTRALE LAITIERE DE PENTHIEVRE (26,5 %) ¹ ;

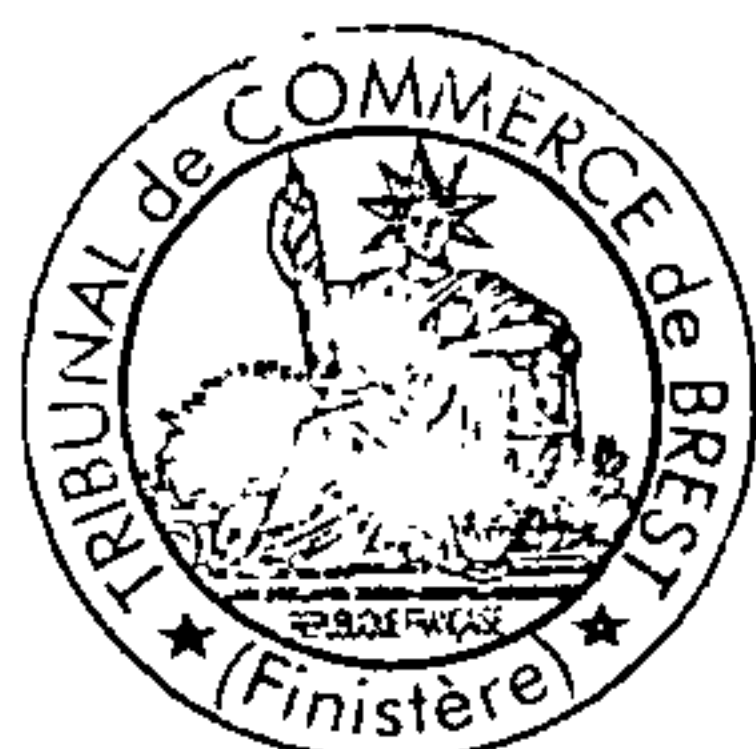
- Apport par SFGE, filiale à 100% d'EVEN, à la société A2, des titres qu'elle détient dans les sociétés EVEN SANTE INDUSTRIE, SOCIETE DE TRANSPORT GROUPE EVEN (STGE) (100%) et OUEST ELEVAGE (96%) ;
- Apport par COOPAGRI BRETAGNE à la société A2 des titres qu'elle détient ou détiendra dans les sociétés UNIVOR FRANCE (13%), REGILAIT (25%), UCLAB INDUSTRIE (50%), LAITA (détection indirecte à ce jour : 28,5%), YFFINIAC INDUSTRIE (100%), UNISA (100%), FROMAGERIE DE L'IROISE (25%), LAITERIE NOUVELLE DE L'ARGUENON CONSOMMATION PROFESSIONNELLE (50%), LAITERIE NOUVELLE DE L'ARGUENON (50%), MILQUIN SOLABEL (50%) et EPI INGREDIENTS (50%) ;

Etape 5 :

- Apport par la société A2 à la société A3 des titres qui lui auront été apportés par EVEN, SFGE et COOPAGRI BRETAGNE, plus précisément les actions des sociétés UNIVOR FRANCE (13%), EVEN LAIT INDUSTRIE (100%), UCLAB INDUSTRIE (100%), REGILAIT (50%), LAITA (environ 65%), FROMAGERIE DE L'IROISE (75%), CENTRALE LAITIERE DE PENTHIEVRE (26,5 %), EVEN SANTE INDUSTRIE (100%), SOCIETE DE TRANSPORT GROUPE EVEN (100%), OUEST ELEVAGE (100%), YFFINIAC INDUSTRIE (100%), UNISA (100%), LAITERIE NOUVELLE DE L'ARGUENON CONSOMMATION PROFESSIONNELLE (50%), LAITERIE NOUVELLE DE L'ARGUENON (50%), MILQUIN SOLABEL (50%) et EPI INGREDIENTS (50%) ;
- Apport par la société C2 DEVELOPPEMENT à la société A3 des titres qu'elle détient dans la société LAITERIE DU VAL D'ANCENIS (100%).

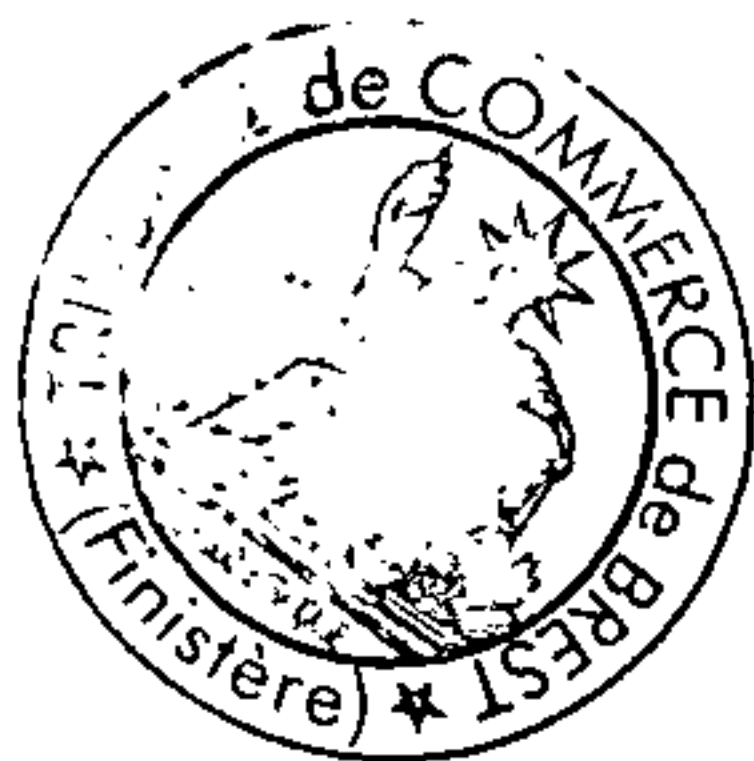
Les opérations décrites dans chaque étape seront réalisées concomitamment.

¹ Cet apport fait l'objet de la présente requête.



ANNEXE 2
ELEMENTS CHIFFRES
ET CARACTERISTIQUES DES SOCIETES
APPORTEUSE ET BENEFICIAIRE

	Société Apporteuse	Société Bénéficiaire
Dénomination sociale	Coopérative Laitière de Ploudaniel	A2
Forme Sociale	Société coopérative agricole	Société par actions simplifiée en cours de formation
Capital social (en euros)	6.727.365	1.500
Siège social	Traon Bihan, 29260 Ploudaniel	60, avenue du Baron Lacrosse, Zone Industrielle de Kergaradec, 29850 Guesnou
Activité	Collecte, transformation, vente de produits laitiers, collecte céréales et animaux, approvisionnement des agriculteurs	Prise de participations et d'intérêts dans toutes sociétés
Chiffre d'affaires HT (en euros)	303.333.301	0



	Société Apporteuse	Société Bénéficiaire
Dénomination sociale	Coopérative Laitière de Ploudaniel	A2
Total du bilan (en euros)	270.187.553	1.500
Dettes (en euros)	47.073.554	0
Capitaux propres (en euros)	213.888.245	1.500
Effectif moyen des salariés	454	0
Commissaire aux Comptes Titulaire	OUEST CONSEILS AUDIT - Société Civile CAMUS- GUILLOU	PricewaterhouseCoopers 63 rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine
Commissaire aux Comptes suppléant	Robert Rocuet Yves Riouallon	Christian Perrier 63 rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine
Evaluation des apports	Valeur nette comptable	
Date d'effet des apports	30 juin 2009	

